25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ARRETE RELATIF A LA SITUATION DE CONFLIT D'INTERET DE MONSIEUR GERARD DEZIER AVEC LA SOCIETE CRESCEND'EAU

Direction Ressources - Conseil juridique
N° 2020-A- 42

Vu le décret 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6 ;

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême ;

Vu la délibération n°82 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Gérard DEZIER en qualité de vice-président ;

Vu l'arrêté n°32 du président du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Gérard DEZIER en qualité de vice-président ;

Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême,

ARRETE :

Article 1 : Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt, Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président en charge des *« travaux, du patrimoine, de la politique sportive et de ses équipements »*, doit s'abstenir de :

- prendre part, de quelque manière que ce soit, à tout échange, pourparlers ou projet pour lesquels, directement ou indirectement, la SARL Crescend'eau (SIREN n°529 472 086) serait susceptible d'être concernée ou intéressée ;
- signer tout courrier, décision ou contrat dans lesquels, directement ou indirectement, cette même société serait susceptible d'être concernée ou intéressée.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification. Il demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au contrôle de légalité.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08/08/2020
Publié ou notifié,
Le 08/08/2020

Angoulême, le **8 octobre 2020**